

Dix renversements nécessaires pour construire une École démocratique...

1) Passer du mythe de « ***l'égalité des chances*** » (il y a la Française des Jeux pour ça !) au « ***droit à l'éducation pour tous*** » : tout enfant, quel qu'il soit, a le droit d'être éduqué. Ce droit comporte le droit à une scolarisation exigeante, le droit d'accès aux ressources documentaires, culturelles et sportives nécessaires à son développement et à sa formation, le droit à un accompagnement personnel de ses apprentissages, le droit à une aide lui permettant de s'orienter. C'est aussi le droit à une qualification lui permettant de trouver une place dans le monde professionnel. Ce droit vaut pour tous les enfants vivant sur le territoire national, sans aucune distinction ni discrimination. Il doit être formalisé dans une charte qui engage solidairement l'État et l'ensemble des collectivités territoriales

2) Passer d'une « ***logique du socle commun*** » à une « ***logique de l'excellence pour tous*** » : avec « le socle commun », l'École se replie sur les apprentissages utilitaires et décourage les élèves en difficulté ; une « logique de l'excellence pour tous » apporte, au contraire, une véritable culture à tous les élèves ; elle relie les savoirs à l'histoire qui a permis leur émergence comme outil d'émancipation des hommes ; elle leur donne de la « saveur » et permet leur appropriation. Pour cela, il convient de repenser les programmes de la scolarité obligatoire en équilibrant et articulant la dimension culturelle et les

savoirs instrumentaux. Il convient également d'améliorer la transition entre l'école primaire et le collège, en particulier en développant les échanges de service entre professeurs du premier et du second degré.

3) Passer d'une « **logique de la récupération** » à une « **logique de la mobilisation et de la réussite de tous** » : il est inutile de multiplier les soutiens et les remédiations de toutes sortes si l'on ne s'attache pas, d'abord, à faire de l'acte pédagogique un moyen de mobiliser tous les élèves et de les faire réussir. Il serait dommage de laisser penser que la démocratisation de l'enseignement consiste simplement à permettre aux plus démunis de bénéficier gratuitement des leçons particulières qui aident les plus favorisés à s'en sortir : une telle démarche reproduirait l'erreur des années 60, quand on a cru qu'il suffisait de démocratiser l'accès au collège pour démocratiser le collège. Si les dispositifs d'aide et de soutien sont, bien évidemment, utiles, ils ne dispensent pas de l'effort constant pour améliorer la « pédagogie ordinaire » dans les classes utiles. À cet égard, la formation initiale et continue des enseignants, le développement du travail en équipe, l'aide à l'innovation, la mise en place de crédits pédagogiques permettant d'engager des projets... sont des priorités.

4) Passer d'une « **logique de l'enseignement / information** » à une « **logique de l'enseignement / apprentissage** » : mettre au cœur de l'enseignement les deux piliers de la pédagogie républicaine et émancipatrice, la démarche expérimentale et la recherche documentaire. C'est, en particulier, dans ce cadre qu'il faut penser l'utilisation pédagogique des TICE. Ces démarches n'excluent évidemment pas des temps essentiels de

formalisation, d'analyse et de synthèse. Dans cette perspective, il convient de favoriser très largement de nouvelles méthodes d'évaluation permettant, elles aussi, de prendre en compte la démarche expérimentale et la démarche documentaire, y compris dans les examens.

5) Passer de la « **logique : une classe, un enseignant, une discipline, un cours...** » à la « **logique : un groupe d'élèves confiés à un groupe d'adultes complémentaires chargés de les faire travailler et réussir en mettant en œuvre ensemble les moyens les plus appropriés** ». Il s'agit de permettre aux enseignants, cadres éducatifs et personnels scolaires de mutualiser leurs approches et compétences, de faire acte de créativité au service de la réussite de tous. C'est dans cette perspective que doit être repensé le service enseignant, en respectant les spécificités de ce métier (qui requiert un temps consacré à la culture personnelle) et en favorisant la diversification des modalités d'enseignement, de la taille des groupes aux supports pédagogiques et à la nature des activités proposées. Pour favoriser cette dynamique, il conviendra de définir des « unités d'enseignement » à taille humaine (de 60 à 100 élèves) qui seront confiées à des équipes d'enseignants qui y auront l'essentiel de leur service.

6) Passer de la « **logique tubulaire** » à la « **logique d'échanges et de rencontres** » : à côté de son appartenance à une classe, une section, une filière, un cursus, chaque élève doit avoir la possibilité de rencontrer d'autres élèves issus d'autres classes, sections, filières, cursus... Il est essentiel, en effet, que chaque élève puisse dans sa scolarité, et dans les mêmes périodes, découvrir l'altérité et être considéré en fonction de ces besoins

spécifiques. Ce principe vaut à la fois, pour les enfants porteurs de handicaps et pour tous les autres... Des rencontres fondées sur la diversité doivent donc être mises en place dans des cadres institutionnels permettant des apprentissages précis (éducation artistique et sportive, histoire, langues étrangères, etc.). Cela signifie, en particulier, que, dans les lycées, des enseignements doivent être organisés regroupant des élèves des trois voies.

7) Passer de la « **logique de l'orientation par défaut** » à la « **logique de l'éducation au choix** » : cela suppose un enseignement plus important de la technologie au collège pour tous les élèves (avec des programmes centrés sur la découverte des métiers) et une organisation du lycée autour de secteurs d'activités comportant, chacun, l'ensemble des voies et favorisant les passerelles entre elles. Cela suppose, plus généralement et à tous les niveaux, que chaque élève ait pu explorer les différentes possibilités qui lui sont offertes avant de choisir entre elles : il est inadmissible, en effet, que les élèves les plus fragiles soient contraints aux choix les plus prématurés sans avoir la possibilité d'avoir identifié ce entre quoi ils vont choisir. La classe de seconde indifférenciée doit, à terme, avoir cette fonction pour tous les élèves.

8) Passer d'une « **logique de la sélection naturelle** » à une « **logique des apprentissages tout au long de la vie** » : cela implique de mettre en place un service national de la petite enfance permettant d'accompagner tous les enfants dans la découverte décisive du langage et des conditions du vivre-ensemble. Cela implique de reprendre et d'appliquer sérieusement le principe des cycles à l'école primaire. Cela implique de développer les outils permettant de mettre en place des

pédagogies différenciées. Cela implique de rechercher des formules d'unités capitalisables ou de validation d'acquis qui évitent des redoublement globaux très souvent inutiles. Cela implique de supprimer tous les critères d'âge, de systématiser la « scolarisation par récurrence », etc. À terme, cela signifie que l'école devient « la maison de tous les apprentissages » et qu'elle s'ouvre largement sur des formations diversifiées accueillant des publics variés.

9) Passer d'une « **logique des parents consommateurs** » à une « **logique des parents partie prenante de l'école** » : tant que les parents auront le sentiment de ne pas avoir de pouvoir dans l'école, ils tenteront d'exercer leur pouvoir sur l'école. Il faut donc repenser la participation des parents aux instances des écoles et établissements pour que, sans intrusion dans le métier des enseignants, ils soient véritablement partie prenante du projet d'école ou d'établissement. Une concertation nationale entre les fédérations de parents d'élèves et les organisations professionnelles enseignantes et de cadres éducatifs devra être mise en place, au niveau national, sur la place des parents dans l'école.

10) Passer d'une « **logique de l'État contrôleur** » à une « **logique de l'État garant et facilitateur** » : il ne s'agit pas, pour l'État, de développer les contrôles bureaucratiques, mais, simultanément, d'imposer un cahier des charges précis, donnant les exigences de la Nation à l'égard de son École, et de responsabiliser les acteurs. L'État doit être fort et ferme sur les valeurs et les principes ; il doit garantir l'équité de traitement sur l'ensemble du territoire national (en mettant en place une discrimination positive beaucoup plus significative qu'aujourd'hui en faveur des écoles et

établissements qui ont à faire face aux plus grandes difficultés sociales) ; il doit imposer une homogénéité des cursus garante de l'égalité républicaine... Mais, en même temps, il doit stimuler les projets qui, dans les écoles et les établissements, peuvent le mieux incarner sa politique éducative.

Ces renversements constituent autant de moyens de réaliser « la révolution éducative » qui permettra à notre pays de faire face au « défi du futur ».

Philippe Meirieu